



BOÎTE À OUTILS CARBONE FORESTIER

GUIDE PRATIQUE POUR LES FINANCEURS DE PROJETS CARBONE DANS LES FORÊTS DE L'HEXAGONE

WWF

Le WWF est une organisation indépendante de conservation de la nature. Avec plus de 35 millions de sympathisants et un réseau actif dans plus de 100 pays grâce à ses dirigeants locaux, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 191 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Alexandra Palt est présidente du WWF France, et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Avertissement :

Ce rapport est l'un des livrables de la "boîte à outils carbone forestier", développée par WWF avec l'appui de Sylvamo dans le cadre du contrat de coopération technique 22125 (2022-2024), prolongé par le contrat 25096 (2025-2027). La boîte à outils a pour objectif d'aider à estimer et valoriser de façon crédible l'impact carbone dans des transactions de type PSE.

Remerciements

Les auteurs remercient pour leur relecture critique et suggestions d'amélioration du texte : Gaëtan Du Bus de Warnaffe (Arbre et Bois Conseils), Elodie Ripoll et Mickael Raoul-Vignal (La Banque Postale), Flora Schmitlin (Groupe Bel), Arnaud De Grave et Matthieu de Guillebon (EcoTree), Elodie Vanhal (Sylvamo), Guillaume Bône, Mathilde Calvez, Pascal Lopez, Lisa Ménard et Fanny Rouxelin (WWF).

Auteurs : Luce-Eline Darteyron et Daniel Vallauri

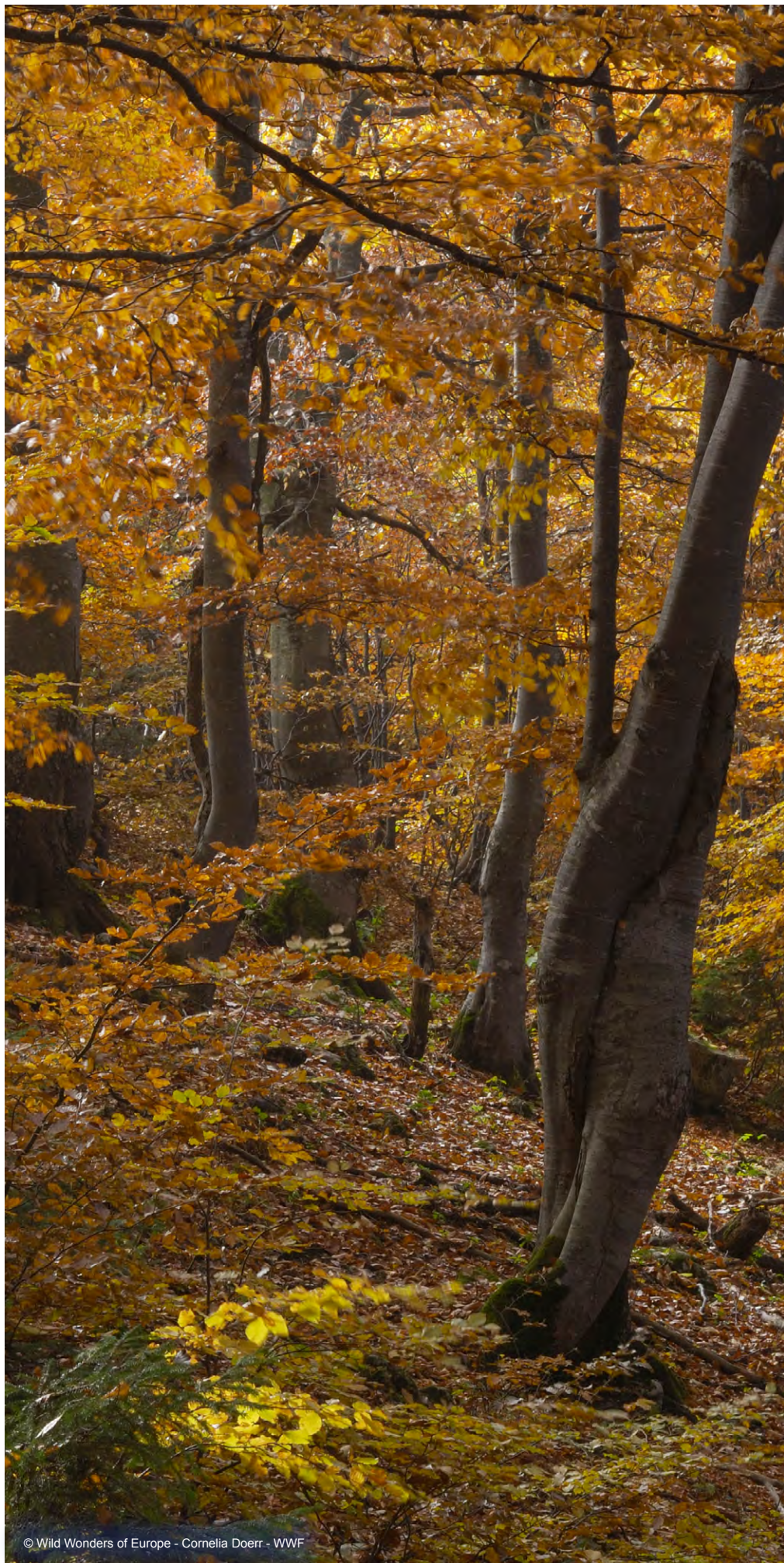
Mise en page : Sambou-Dubois

Photo de couverture : © Aniszewski - Adobe Stock

Publié en 2025 par le WWF-France, 35/37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.

© Texte WWF. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle doit mentionner le titre et créditer l'éditeur susvisé comme titulaire du droit d'auteur.

Les marques WWF® et World Wide Fund for Nature® et le Symbole du panda 1986® sont la propriété de WWF-World Wide Fund for Nature (anciennement World Wildlife Fund). Tous droits réservés.



© Wild Wonders of Europe - Cornelia Doerr - WWF



SOMMAIRE

Résumé exécutif	4
PRÉALABLE :	
COMPRENDRE LES LEVIERS POUR AGIR	7
Tous concernés, tous mobilisés	7
Une démarche logique et écologique	7
Pourquoi contribuer à des projets forestiers dans l'Hexagone ?	8
Comment agir, en 4 étapes	8
ÉTAPE 1.	
SÉLECTIONNER UN BON PROJET FORESTIER	10
Choisir un intermédiaire fiable	10
Choisir un projet de qualité	11
ÉTAPE 2.	
PAYER LE JUSTE PRIX	13
Une approche par défaut erronée : le prix de la tonne de carbone	13
Décomposer le prix d'un projet forestier pour comprendre	13
ÉTAPE 3.	
S'ASSURER QUE L'ESTIMATION DES IMPACTS EST FIABLE	15
Estimation carbone : attention, sujet sensible	15
Quid des autres bénéfices ?	15
Suivi, évaluation voire certification des projets et de leurs impacts	15
ÉTAPE 4.	
COMMUNIQUER DE FAÇON CRÉDIBLE SUR LES IMPACTS DU PROJET SOUTENU	17
Bien communiquer est un enjeu de crédibilité	17
Sur quoi communiquer ?	17
Principes pour guider la communication	18
Conseils pratiques pour bien communiquer sur les projets forestiers	18
CONCLUSION	19
Références	20

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

OBJECTIF DU RAPPORT

Dans un contexte de transition vers une économie bas-carbone, les financeurs ont un rôle clé à jouer en soutenant des projets à impact carbone. Les projets forestiers, s'ils sont rigoureux et bien conçus, offrent une opportunité stratégique en combinant à la fois séquestration de carbone, adaptation des forêts au changement climatique et renforcement des bénéfices écologiques et sociaux de la gestion forestière. Toutefois, tous les projets forestiers ne se valent pas.

Ce guide s'adresse aux financeurs souhaitant contribuer volontairement, dans le cadre de leur politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), à des projets forestiers en France hexagonale. Il propose 4 étapes clés pour évaluer leur qualité, déterminer un montant juste de financement, comprendre les méthodes d'estimation, vérification et certification de l'impact carbone des projets, et assurer une communication crédible sur leur contribution.

PRÉALABLE : COMPRENDRE LES LEVIERS POUR AGIR

Le changement climatique impose une mobilisation collective. Les entreprises comme les individus peuvent y contribuer. Dans le cas particulier des entreprises, elles doivent avant tout évaluer, éviter et réduire leurs émissions carbone. La recherche d'une compensation de leurs émissions, qui repose sur des bases souvent contestables et risque de se substituer à l'effort d'atténuation, doit être oubliée mais ne doit pas être une excuse pour ne pas agir : contribuer à des projets à impact réel sur l'atténuation du changement climatique est possible et urgent. Dans une logique ainsi renouvelée de contribution, financer des projets forestiers en France offre plusieurs avantages : séquestration de carbone, bénéfices environnementaux, renforcement de l'ancrage local, mobilisation interne des salariés et clients...

ÉTAPE 1 : SÉLECTIONNER UN BON PROJET FORESTIER

La plupart du temps, les financeurs ne traitent pas directement avec les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de projets forestiers, faute de contacts ou de capacité à engager un dialogue parfois technique. Un intermédiaire (ou développeur de projet) peut alors jouer un rôle clé en mettant en relation la recherche de financement de projets forestiers et l'offre de financement climatique. En France, ces acteurs sont multiples (entreprises, organismes publics, ONG). Face à leur diversité, il est essentiel de savoir les questionner pour évaluer leur crédibilité. Le WWF propose huit questions clés pour évaluer leur fiabilité et la pertinence de leur approche ([tableau 1](#)).

Une fois l'intermédiaire choisi, l'identification du projet forestier à financer repose ensuite sur des critères tels que le budget disponible, la localisation, les pratiques forestières mises en œuvre ou les bénéfices environnementaux recherchés. Le WWF recommande de questionner le porteur de projet ou l'intermédiaire pour évaluer la qualité du projet à l'aide de dix questions clés ([tableau 2](#)). Ces questions portent sur la gouvernance du projet, le ciblage des actions, leur efficacité financière, l'engagement du projet dans le temps ou encore le suivi. L'appui d'experts indépendants peut aider le financeur à comprendre les aspects techniques.

ÉTAPE 2 : PAYER LE JUSTE PRIX

Déterminer le juste prix d'un projet forestier ne consiste pas à acheter la tonne de carbone au prix du marché, et encore moins en recherchant la moins chère, mais à rémunérer de façon juste et équitable les actions concrètes mises en œuvre pour préserver les services rendus par celui qui met en œuvre le projet (ou services écosystémiques). Le « prix » doit refléter la qualité du projet à travers les surcoûts et manques à gagner entraînés par un changement de pratiques dans la gestion forestière pratiquée. Le WWF recommande une évaluation rigoureuse des coûts réels pour garantir la pertinence et la crédibilité du financement.

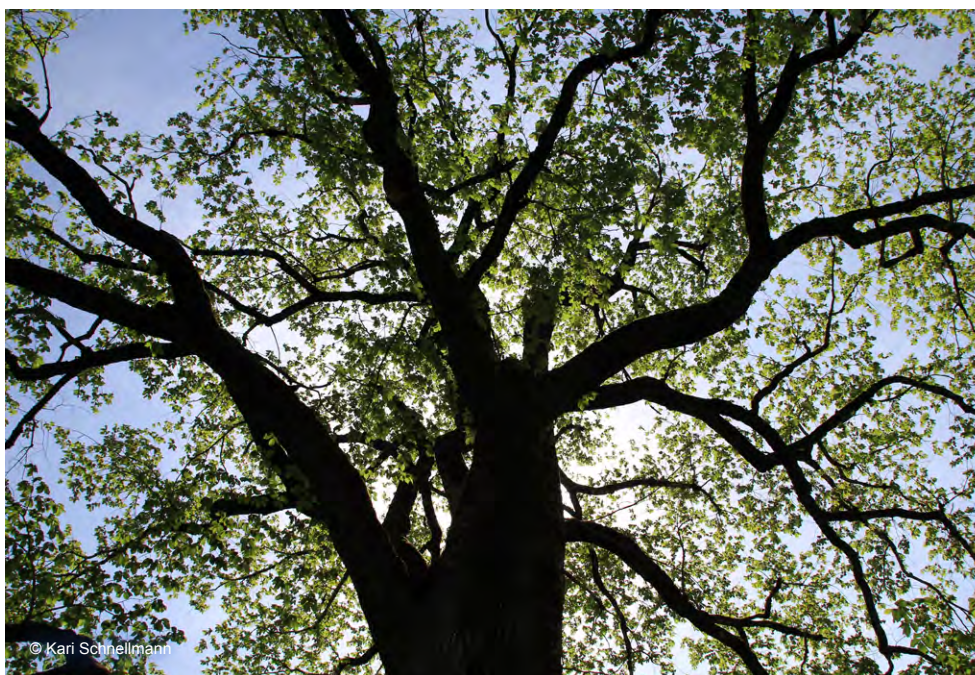
ÉTAPE 3 : S'ASSURER QUE L'ESTIMATION DES IMPACTS EST FIABLE

L'estimation de l'impact carbone des projets forestiers est un sujet de débat entre les spécialistes du sujet, faute d'un cadre méthodologique commun et fiable aujourd'hui en France. Certaines méthodes surestiment l'impact, rendant les prix

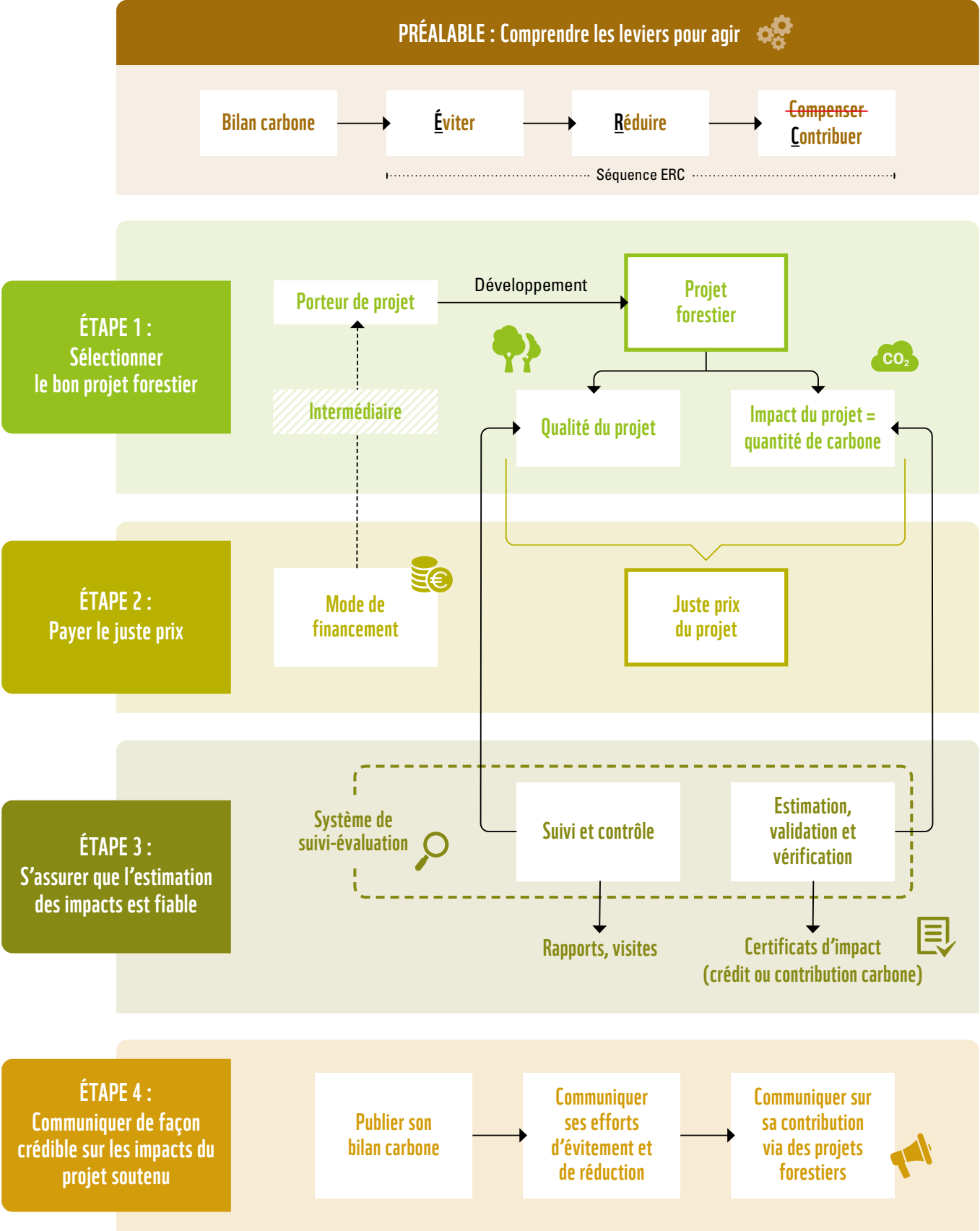
à la tonne attractifs mais trompeurs. Le WWF recommande ([tableau 3](#)) de questionner les cadrages généraux des méthodologies utilisées pour estimer le carbone (gouvernance de leur développement, transparence), les éléments opérationnels de l'estimation (compartiments carbone considérés, durées du projet et de l'estimation carbone, données servant au calcul) et les éléments qui permettent de mesurer l'impact carbone total net additionnel, c'est-à-dire l'impact réel en comparant la situation avec et sans le projet, en incluant les risques de réémission du carbone séquestré (risques de non-permanence) et des vérifications régulières. Les autres bénéfices environnementaux doivent également être évalués avec exigence. Validation et vérification périodiques de l'impact carbone (idéalement tous les 5 ans) permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre de projets forestiers dont les impacts sont généralement estimés sur 20 ou 30 ans. Pour garantir leur crédibilité, ces impacts peuvent faire l'objet d'une certification indépendante.

ÉTAPE 4 : COMMUNIQUER DE FAÇON CRÉDIBLE SUR LES IMPACTS DU PROJET SOUTENU

Bien communiquer est un enjeu de crédibilité, dans un contexte de défiance et d'allégations de greenwashing. La communication doit avant tout mettre en avant l'engagement du financeur dans l'évaluation de son empreinte carbone, dans ses efforts d'évitement et de réduction, et dans un dernier temps valoriser la contribution via les projets forestiers soutenus financièrement. Il est essentiel de 1) dissocier l'impact du projet forestier de l'empreinte propre de l'entreprise et 2) ne pas faire croire que les émissions de l'année sont compensées par un projet forestier dont les impacts demanderont 20 ou 30 ans pour devenir réalité. La communication sur ces projets doit être transparente, proportionnée, crédible, précise, pédagogique et prudente. Le storytelling est recommandé pour illustrer concrètement les bénéfices des projets, en complément des données chiffrées. Le WWF propose quelques exemples de bonnes pratiques de communication sur les projets forestiers ([tableau 4](#)).



L'ESSENTIEL EN UN SCHEMA



⬆ **Figure 1.** Les quatre étapes clés conseillées pour qu'un financeur puisse évaluer l'efficacité et la crédibilité de sa contribution carbone par des projets forestiers.

PRÉALABLE : COMPRENDRE LES LEVIERS POUR AGIR

TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité dont les activités humaines sont indubitablement la cause principale. Citoyens, institutions et entreprises se doivent d'agir chacun à leur niveau. Les entreprises en particulier, qui sont au cœur des modes de production et de consommation, ont un rôle essentiel à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone. Chaque action compte : réduire les émissions, mieux gérer les ressources, soutenir des projets durables. A ce titre, financer un projet forestier peut permettre de renforcer des puits de carbone naturels tout en contribuant à la préservation des écosystèmes, à l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique et, souvent, au développement local. Toutefois, tous les projets forestiers ne se valent pas.

UNE DÉMARCHE LOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Évaluer, éviter et réduire avant tout

Toute activité présente des impacts sur le climat. Chaque individu ou organisation a la responsabilité de rechercher les solutions pour éviter les émissions carbone lorsque cela est possible et réduire au maximum celles qui n'ont pu être évitées, de façon à maintenir à un niveau le plus faible possible les émissions résiduelles irréductibles.

L'évaluation précise de l'empreinte carbone d'une activité, d'un produit ou d'une organisation est à la fois essentielle et, pour beaucoup d'entreprises, obligatoire. En France, les structures de plus de 500 salariés doivent réaliser un [bilan carbone](#). Cet outil permet d'identifier avec précision la répartition des émissions directes et indirectes liées aux activités de l'entreprise, fournissant ainsi une base solide pour l'élaboration d'un plan de réduction des émissions. **Le WWF encourage vivement la réalisation et la publication transparente des résultats d'un bilan carbone complet pour toutes les organisations, en incluant l'ensemble des périmètres d'émissions.**

Des initiatives telles que le [Science Based Targets](#) (SBTi) proposent de fixer des objectifs de réduction d'émissions alignés sur les accords climatiques internationaux. Le bilan carbone sert alors de référence pour s'assurer que ces objectifs sont à la fois réalistes et en adéquation avec les capacités d'agir.

L'évitement des émissions carbone est une étape essentielle, visant avant tout à ne pas créer d'empreinte lorsque cela est possible.

La réduction des émissions carbone s'applique en second lieu, afin de diminuer les émissions qui n'ont pas pu être évitées en amont. L'entrée en vigueur de la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) au 1^{er} janvier 2024 impose dès 2025 la publication de rapports extra-financiers conformes aux normes européennes de reporting en matière de durabilité. L'une d'elles, dédiée au changement climatique, exige un plan de transition précisant les actions pour atténuer le changement climatique et les impacts environnementaux associés (Bône *et al.*, 2024).

Compenser est un leurre, contribuer à l'effort planétaire est crucial

La compensation carbone, pratique pourtant répandue, fait l'objet de critiques, notamment parce que i) elle repose sur l'achat ou la revente de crédits carbone qui risquent d'être utilisés par les entreprises pour se soustraire aux obligations d'évitement et réduction de leurs émissions ; ii) le manque de transparence et la complexité des marchés carbone, y compris certifiés, rendent souvent difficile la preuve de leurs impacts positifs concrets, au-delà de la simple séquestration de carbone ; iii) les allégations de neutralité carbone souvent utilisées sont abusives ; iv) la métrique même utilisée pour estimer l'empreinte carbone et la séquestration par un projet forestier (exprimée en tCO₂e), ne répond pas à l'enjeu qui est l'impact climatique de l'émission d'une tCO₂e libérée. Cette dernière est immédiate à l'année n, alors que la séquestration d'un projet forestier ne captera ce carbone que sur la période sur laquelle l'impact est estimé (généralement 20 ou 30 ans). L'une des pistes pour prendre en compte cette temporalité est de pondérer la séquestration par la durée (en année-tCO₂e), comme proposé par Vallauri *et al.* (2025).

Financer des projets carbone peut toutefois contribuer très positivement à mettre en œuvre des projets à haute valeur pour le climat (et la biodiversité), contribuant ainsi à l'effort collectif planétaire de réduction de l'impact du changement climatique. C'est le principe de **la contribution carbone**. La logique est de se concentrer prioritairement sur l'évitement et la réduction des émissions (et non sur leur fausse compensation ou une neutralité fictive) au sein de chaque chaîne de valeur et, en dehors de celle-ci, réserver les financements à des projets robustes générant un impact carbone contribuant à l'effort d'atténuation (séquestration, évitement) à minima à la hauteur des émissions irréductibles.

POURQUOI CONTRIBUER À DES PROJETS FORESTIERS DANS L'HEXAGONE ?

Dans un contexte d'urgence pour les forêts françaises, soumises aux effets des crises du climat et de la biodiversité (Humanité & Biodiversité *et al.*, 2020), il est essentiel de soutenir les propriétaires forestiers qui engagent des projets à forte valeur ajoutée et dans l'intérêt général. Les forêts rendent en effet de nombreux services écosystémiques indispensables, dont les bénéfices dépassent largement le seul intérêt privé du propriétaire forestier. Il s'agit des services offerts gratuitement par les forêts, comme la séquestration du carbone, la préservation de la biodiversité ou encore la régulation de l'eau.

Dans une démarche de contribution carbone, financer des projets forestiers dans l'Hexagone présente des atouts importants. En effet, les projets forestiers sont capables de séquestrer le carbone de manière directe, additionnelle¹ et durable dans les écosystèmes. En plus de cet impact climatique direct, ils peuvent générer des co-bénéfices environnementaux majeurs sur la biodiversité, les eaux ou les sols. Financer un projet forestier en France permet également au financeur de concrétiser son engagement climatique à travers un projet de proximité, plus facilement visible, compréhensible et mobilisateur pour ses collaborateurs, clients ou parties prenantes, ce qui renforce la crédibilité de sa communication.

¹ Une séquestration *additionnelle* correspond à une quantité supplémentaire de carbone effectivement séquestrée par un projet, éventuellement grâce à un financement, et qui excède ce qui aurait été réalisé dans le cadre des pratiques de gestion existantes ou réglementaires, en l'absence de ce projet et/ou de financement.

COMMENT AGIR, EN 4 ÉTAPES

Toutes les tonnes de carbone ne se valent pas. Un projet de plantation en monoculture ne génère pas les mêmes bénéfices à long terme qu'un projet favorisant la biodiversité et la résilience des écosystèmes et construit grâce à une gouvernance locale solide. Face à la multitude d'offres et d'intermédiaires sur le marché, il est essentiel de s'entourer d'experts pour identifier des projets de qualité. Les financeurs, souvent non spécialistes des enjeux forestiers, doivent être accompagnés pour faire des choix éclairés et alignés avec leurs engagements en matière de responsabilité environnementale.

Ce rapport a pour objectif de proposer un guide à destination des financeurs afin de promouvoir un usage responsable de la dimension carbone des projets forestiers situés dans l'Hexagone. Sans prétendre aborder l'ensemble des questions liées au carbone, il fournit des repères pour comprendre les enjeux, sélectionner et suivre les projets carbone forestiers, et détaille quatre points clés nécessaires pour penser sa contribution volontaire :



- la qualité et la pérennité des impacts des projets forestiers, domaine technique demandant souvent au financeur de s'appuyer sur un intermédiaire voire une expertise indépendante pour faire le bon choix ([Étape 1](#) : Sélectionner un bon projet forestier) ;



- le juste prix et un mode de commercialisation équitable, généralement très peu transparent ([Étape 2](#) : Payer le juste prix) ;

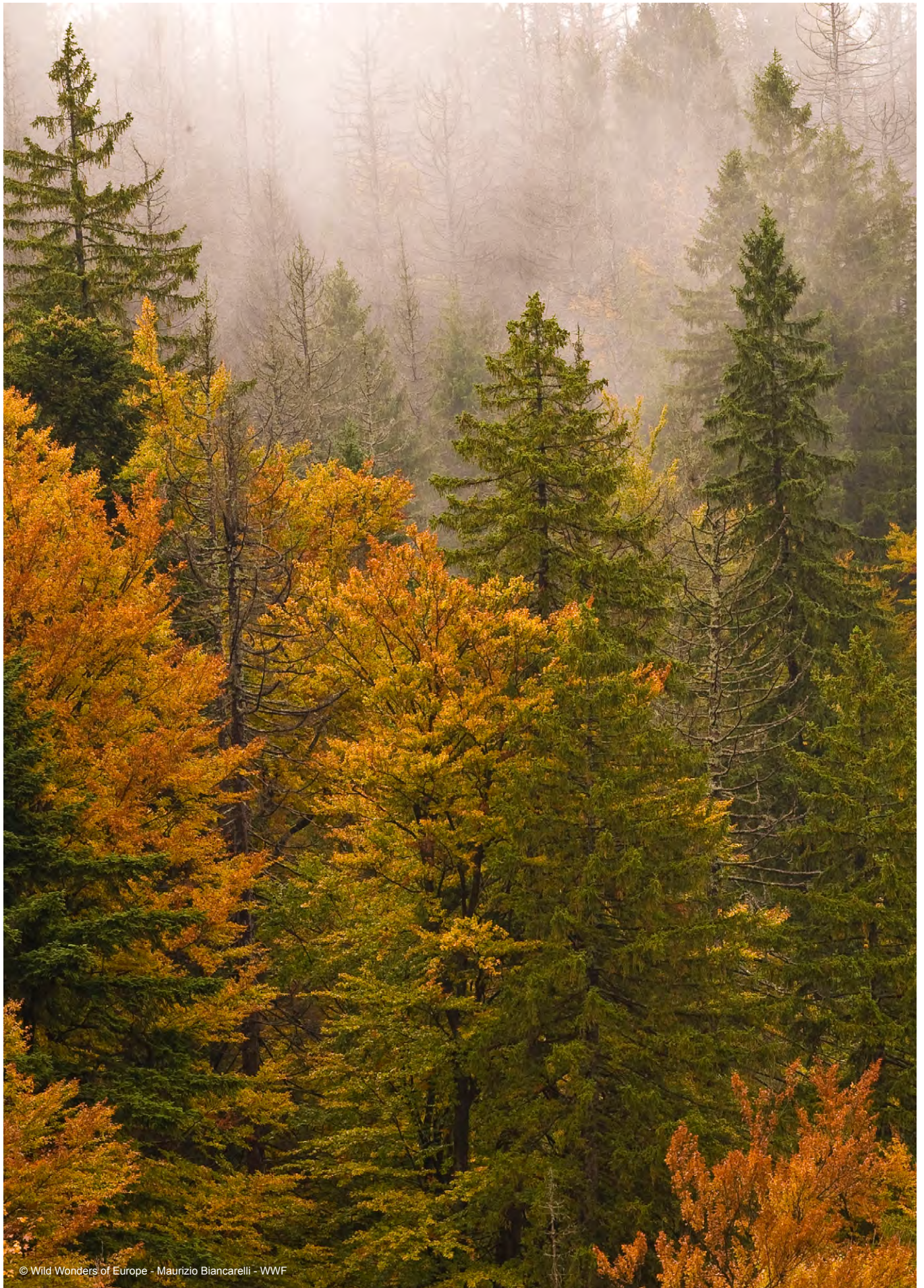


- la crédibilité d'une estimation carbone fiable, sujet hautement complexe et polémique, une mauvaise estimation conduisant à des allégations d'impact et une négociation de prix du projet souvent sur de mauvaises bases ([Étape 3](#) : S'assurer que l'estimation des impacts est fiable) ;



- la responsabilité de la communication sur le projet forestier financé ([Étape 4](#) : Bien communiquer sur les impacts du projet soutenu).

L'ordre des étapes proposé dans ce guide est volontairement inversé par rapport aux approches habituelles. Là où l'on cherche souvent en premier lieu à maximiser l'impact ou le volume de crédits carbone pour ensuite fixer un prix, nous faisons ici le choix de mettre en avant une autre logique : c'est avant tout la qualité du projet qui doit guider le financement. Le prix ne doit pas être indexé uniquement sur la quantité de crédits générés, mais refléter l'ambition environnementale et la robustesse du projet dans son ensemble.



© Wild Wonders of Europe - Maurizio Biancarelli - WWF

ÉTAPE 1.

SÉLECTIONNER UN BON PROJET FORESTIER

CHOISIR UN INTERMÉDIAIRE FIABLE

Il est rare qu'un financeur traite directement avec le porteur du projet forestier. Les financeurs connaissent mal les propriétaires forestiers, les forestiers ne sont pas souvent en contact et n'ont pas la capacité de démarcher et négocier avec un financeur.

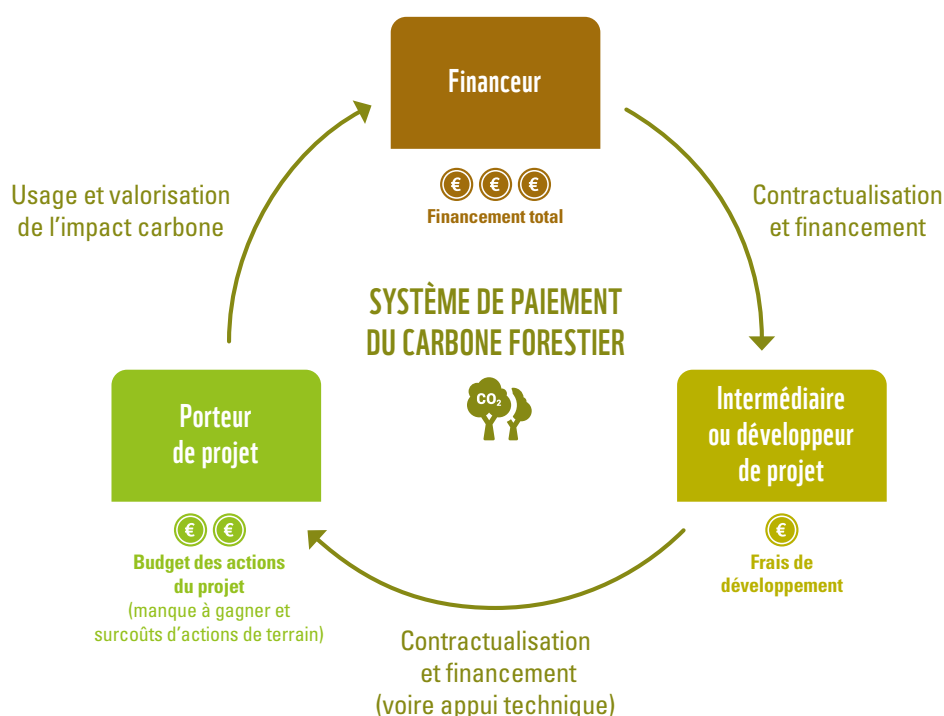
Aussi, le plus souvent un intermédiaire ou "développeur de projet" professionnel met en contact et contractualise avec le financeur et le porteur de projet. Ces organisations mettent en contact une demande d'achat de projet à impact carbone (provenant d'entreprises, de donateurs, de collectivités parfois) avec une offre de projets forestiers. Elles créent un système dont le fonctionnement est illustré dans la figure 2.

En France par exemple, il peut s'agir d'entreprises (Reforest'Action, La Belle Forêt, Ecotree...), d'organismes publics (ONF, CNPF...) ou encore d'ONG ([Nature Impact](#) de WWF). Rien qu'autour de l'acte simple de planter des arbres pour séquestrer du carbone, plus d'une centaine d'intermédiaires de taille importante se sont montés dans le monde ces 15 dernières années (Mansourian et Vallauri, 2023). Comment s'orienter dans cette jungle ?



La solution du WWF

Challenger le porteur du projet ou son intermédiaire pour mieux comprendre son approche. Le tableau 1 propose huit questions pour évaluer celle-ci (liste des questions non-exhaustive).



↑ **Figure 2.** Schématisation des relations entre les acteurs et les processus lors du paiement d'un projet carbone forestier.

⬇ **Tableau 1.** Huit bonnes questions à poser pour évaluer la fiabilité de l'approche d'un intermédiaire.

POINTS CLÉS ²	QUESTIONS À POSER	👍 EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	👎 PRATIQUES COURANTES À ÉVITER
Gouvernance	1. La gouvernance qui régit le fonctionnement de l'intermédiaire est-elle ouverte et collégiale pour garantir l'intérêt général ?	Présence d'un ou plusieurs partenaires ou comités, compétents localement, garant de l'intérêt général, et équilibre des compétences nécessaires à en juger (gestion forestière, carbone, biodiversité...)	Intermédiaire décidant seul avec le propriétaire de la forêt
Méthodes	2. Quelles sont les pratiques finançables possibles ?	Liste claire validée par un panel d'experts et/ou les acteurs d'un territoire d'application, représentant une diversité de pratiques représentatives de la palette des possibles	Méthode unique (ex. : plantation)
	3. Les méthodes sont-elles bien définies ?	Méthodes écrites, disponibles en ligne, facilement compréhensibles par le financeur, cadrant efficacement les changements de pratiques souhaitables	Méthodes génériques, absence de critères environnementaux obligatoires à respecter (écoconditionnalités)
Définition et qualité de mise en œuvre des projets	4. Comment les projets sont-ils construits, sélectionnés et validés avant d'être proposés au financeur ?	Phase de co-construction du projet avec des experts de la thématique, sélection exigeante et rigoureuse des meilleurs projets répondant aux critères d'éligibilité, processus concurrentiel amenant les porteurs de projets à proposer le meilleur projet possible	Sélection automatique dès que les critères d'éligibilité sont remplis
	5. Les documents des projets proposés sont-ils disponibles ?	Documents de projets complets présentant les activités, les partenaires, les coûts et les impacts (dont carbone) estimés puis suivis	Information ne permettant pas de juger de la qualité du projet
Mercatique et financement	6. Qui finance ?	Règles de sélection des financeurs (secteurs exclus, analyse des engagements envers le climat - ex. : engagement SBTi)	Aucune exigence
	7. Comment les projets sont-ils financés ?	Mode de contractualisation sous la forme d'un mécénat sans contrepartie (contribution à l'intérêt général), affichage des modes de calcul ou barèmes guidant les coûts plancher / plafond	Absence de transparence sur la détermination du prix, prix négocié uniquement sur la base du consentement à payer du financeur ou un prix de marché de l'unité d'impact carbone (tCO ₂ e)
Transparence	8. Comment les financeurs peuvent-ils communiquer ?	Encadrement de la communication par une procédure stricte, promotion de l'approche de contribution à l'intérêt général et aux enjeux climatiques	Communication libre, non vérifiée et s'appuyant sur les termes critiqués de compensation et neutralité carbone

CHOISIR UN PROJET DE QUALITÉ

Une fois l'intermédiaire choisi, il reste à identifier précisément le projet forestier séquestrant du carbone qui va être financé, sur la base généralement de quelques critères simples : budget disponible, type de projet (localisation, pratiques forestières), bénéfices d'intérêt général souhaité au-delà du carbone (biodiversité, social), etc.



La solution du WWF

Challenger le porteur du projet ou son intermédiaire pour mieux comprendre la qualité des projets. Le tableau 2 propose dix questions pour évaluer la qualité d'un projet forestier (liste des questions non-exhaustive). Au-delà de ces quelques questions, l'appui par des tierces parties environnementales peut être utile pour accompagner le financeur dans cette démarche, notamment pour challenger les aspects techniques du projet. Des outils d'évaluation des projets plus précis sont disponibles, mais ne peuvent être mis en œuvre que par des experts de la question (ex. : grille d'évaluation des projets Nature Impact du WWF).

² Inspiré des 7 points clés d'un bon système de PSE de Vallauri et al. (2021).

⬇ **Tableau 2.** Dix bonnes questions à poser pour évaluer la qualité d'un projet forestier.

POINTS CLÉS ³	QUESTIONS À POSER	 EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	 PRATIQUES COURANTES À ÉVITER
Légitimité du projet	1. Les objectifs du projet et ses modalités (définition des actions, coûts des actions...) sont-ils définis par une gouvernance locale ouverte légitime pour statuer de l'intérêt général ?	Construction du projet avec différentes parties prenantes, incluant non seulement des forestiers mais également des acteurs des territoires et environnementaux (dont ONG, représentants des aires protégées...)	Propriétaire ou gestionnaire seuls décidant des choix, pas de consultation des parties prenantes locales
Objectif du projet et ciblage des actions	2. Quels sont les services écosystémiques d'intérêt général visés par le projet ?	Projet visant non seulement la séquestration de carbone mais également la biodiversité, la préservation des eaux ou des sols	Uniquement le carbone, co-bénéfices peu convaincants ou absents
	3. Le projet intègre-t-il une diversité d'actions nécessaire à une gestion durable ?	Projet complet visant le financement d'actions de conservation (protection de certaines zones de la forêt sans exploitation), de gestion durable (amélioration des pratiques de gestion forestière) et de restauration	Vente uniquement d'actions de plantation
Efficacité financière	4. Le budget du projet est-il transparent et clair ?	Actions clairement définies dans un budget détaillé	Détails du budget inconnus
Additionnalité et durabilité	5. Le porteur de projet est-il engagé dans une gestion responsable de sa forêt ?	Gestion en place ou transition souhaitée vers une gestion proche de la nature, certification de gestion durable (FSC)	Aucun document de gestion durable, volonté d'utiliser les fonds perçus pour des activités non durables
	6. Quelle est la durée de l'engagement ?	Engagement de maintien des pratiques pour 30 ans ou plus (parfois jusqu'à 99 ans via une Obligation Réelle Environnementale - ORE)	Aucune durée d'engagement formel ou < 20 ans
	7. Comment les engagements du porteur de projet sont-ils garantis ?	Le projet garantit des impacts au-delà de 30 ans et de façon stricte par la signature d'une ORE devant notaire	Simple contrat privé entre le porteur de projet et l'intermédiaire, sans garantie de pérennité des pratiques au-delà des 30 ans du contrat
Équité	8. Quelle est la part du financement versée à l'intermédiaire ?	Moins d'un tiers du financement total	Plus d'un tiers du financement total
	9. Quelle est la part du financement du porteur de projet qui finance des actions concrètes sur le terrain ?	> 50 %	Inconnu
Suivi et évaluation	10. Le projet est-il régulièrement suivi et contrôlé pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre ?	Vérification par une tierce partie indépendante tous les 5 ans	Inconnu

³ Inspiré des 16 principes pratiques d'un bon projet de PSE de Vallauri *et al.* (2021).

ÉTAPE 2.

PAYER LE JUSTE PRIX

UNE APPROCHE PAR DÉFAUT ERRONÉE : LE PRIX DE LA TONNE DE CARBONE

Déterminer le “juste prix” d’un projet carbone forestier ne consiste pas à acheter un volume de crédits au prix du marché, ni même au plus bas coût, mais à rémunérer équitablement une action de long terme à forte valeur environnementale. Si les prix observés sur le marché volontaire varient fortement (de quelques euros à parfois plusieurs dizaines par tCO₂e), ils ne reflètent pas toujours les coûts réels des actions ni la qualité du projet. Il est essentiel de dissocier la valorisation de l’impact mesuré (en aval) de l’effort consenti (en amont). Dans une logique de financement responsable, le prix doit donc s’ancrer sur les coûts réels du projet, et non uniquement sur le prix moyen d’un crédit carbone de qualité très variable par définition.

Fonder le prix du projet forestier uniquement sur l’impact carbone et choisir celui qui affiche le prix le plus bas par tCO₂e séquestrée, c’est de façon certaine :

- ne payer le plus souvent qu’une part des coûts des actions du projet, laissant au porteur de projet des coûts non couverts. Le financeur s’adjuge alors la totalité des impacts alors qu’il ne paie pas la totalité des coûts ;
- inciter le porteur de projet à être plus laxiste dans l’estimation du carbone séquestré pour obtenir un prix plus bas et un montant plus en adéquation avec les actions engagées. Les calculs de carbone étant très sensibles, il est facile de biaiser le volume carbone séquestré de façon additionnelle, en changeant le scénario de référence, les marges de sécurité ou la durée d’estimation (voir [étape 3](#) et Darteyron et Vallauri, 2024) ;
- tirer la qualité des projets vers le bas en négligeant d’autres critères essentiels, comme par exemple la prise en compte de la biodiversité ou la valeur sociale des projets.

Il est donc crucial de ne pas baser le prix d’un projet forestier uniquement sur le prix du carbone, d’autant que celui-ci est très variable. Par exemple, sur le marché réglementé du carbone de l’Union européenne, le prix du carbone était de 83,24 €/tCO₂e en 2023. En revanche, sur les marchés volontaires, les prix sont souvent bien plus bas, car ils dépendent de l’offre et de la demande. En France, les crédits carbone sur ces marchés volontaires ont été vendus en moyenne à environ 8 €/tCO₂e en 2023, avec une forte variabilité allant de 0,38 à 205 €/tCO₂e. Dans le

domaine forestier, les projets labellisés “Label Bas Carbone”, dont la qualité a été discutée par WWF (Ollivier et Vallauri, 2021), Canopée (2023 et 2025) et la communauté scientifique, ont atteint une moyenne de 34,5 €/tCO₂e (Info Compensation Carbone, 2024). La Belle Forêt propose des crédits carbone de haute qualité dont le prix est fixé entre 33 et 100 €/tCO₂e, tandis que Reforest’Action propose sur de nombreux sites la compensation des émissions d’achats en ligne à un prix d’environ 1 €/arbre planté, ce qui correspond à environ 7 €/tCO₂e.

Dans ce contexte, fixer un prix pour un projet forestier en se basant uniquement sur le prix du carbone est inapproprié. Le carbone doit au contraire être l’un des nombreux co-bénéfices d’un projet forestier. Mais alors, que faut-il payer ?

DÉCOMPOSER LE PRIX D’UN PROJET FORESTIER POUR COMPRENDRE

La figure 3 illustre la décomposition du coût total du financement d’un projet carbone forestier, présentant notamment la manière dont le prix du projet est constitué.

Le prix d’un projet forestier doit surtout refléter les actions entreprises par un propriétaire forestier (ou plus généralement par un porteur de projet) pour conserver ou restaurer les services écosystémiques rendus par sa forêt (qu’il s’agisse de séquestration carbone, de conservation de la biodiversité ou encore de préservation des sols). Il est donc essentiel de comprendre que la logique de financement d’un projet carbone forestier doit reposer sur la rémunération des pratiques bénéfiques à ces services et non sur la vente directe du service. Comme le soulignent Vallauri *et al.* (2021), « *ce ne sont pas la chouette de Tengmalm ou le grand tétras qui sont à vendre (ils n’appartiennent pas au propriétaire de la forêt), mais bien le service rendu par le forestier à la société lorsqu’il modifie une gestion pourtant raisonnable pour aider à conserver ou restaurer les populations de ces oiseaux* ». De la même manière que pour la biodiversité, si la matérialité du carbone forestier est réelle et se confond pour une part avec le bois des arbres qui appartiennent au propriétaire de la forêt, le CO₂ de l’air n’appartient à personne. **Il s’agit donc de rémunérer le coût des actions entreprises ou le manque à gagner d’exploitation du bois laissé en forêt, et non le carbone lui-même.**

Le juste prix d'un projet forestier est un coût d'opportunité, c'est-à-dire le coût que représente, pour un propriétaire, le choix de gérer sa forêt de manière à maintenir ou restaurer son stock de carbone, plutôt que de l'exploiter autrement. Ces coûts incluent :

- **du manque à gagner**, c'est-à-dire la somme correspondant à ce que le propriétaire aurait pu gagner s'il avait géré sa forêt sans projet ;
- **des surcoûts⁴ d'actes de gestion indispensables**, par exemple des frais de délimitation de zones de forêt sans exploitation ou des frais de restauration des habitats forestiers.

En plus des coûts liés aux actions directes de terrain et générant de l'impact carbone, le prix du projet peut également inclure des frais liés à la construction du projet lui-même, au maintien d'une bonne gouvernance ou encore à l'obtention des garanties de durabilité (par exemple : coût d'élaboration d'une ORE devant notaire inscrivant les actions dans le temps long).

Pour des raisons de simplification, certains systèmes utilisent un "système de valeur", qui correspond à des valeurs standardisées utilisées pour rémunérer des actions types (par exemple : 5 000 €/ha de forêt sans exploitation). Dans le cadre de sa stratégie RSE, une entreprise finançant peut bénéficier d'une plus grande liberté et flexibilité dans la négociation du coût associé à un projet carbone forestier, selon la volonté du propriétaire de s'impliquer et la capacité financière de l'entreprise : Vallauri *et al.* (2021) parlent de « *consentement à s'engager du propriétaire et à payer du financeur* ». Toutefois, le coût total du financement doit toujours être fondé sur des coûts réels et sur une négociation légitime, sans effet d'aubaine ni spéculation.



La solution du WWF

Ne pas se contenter d'un prix unique et bas à la tCO₂e mais chercher à comprendre l'équité et la composition des coûts du projet.

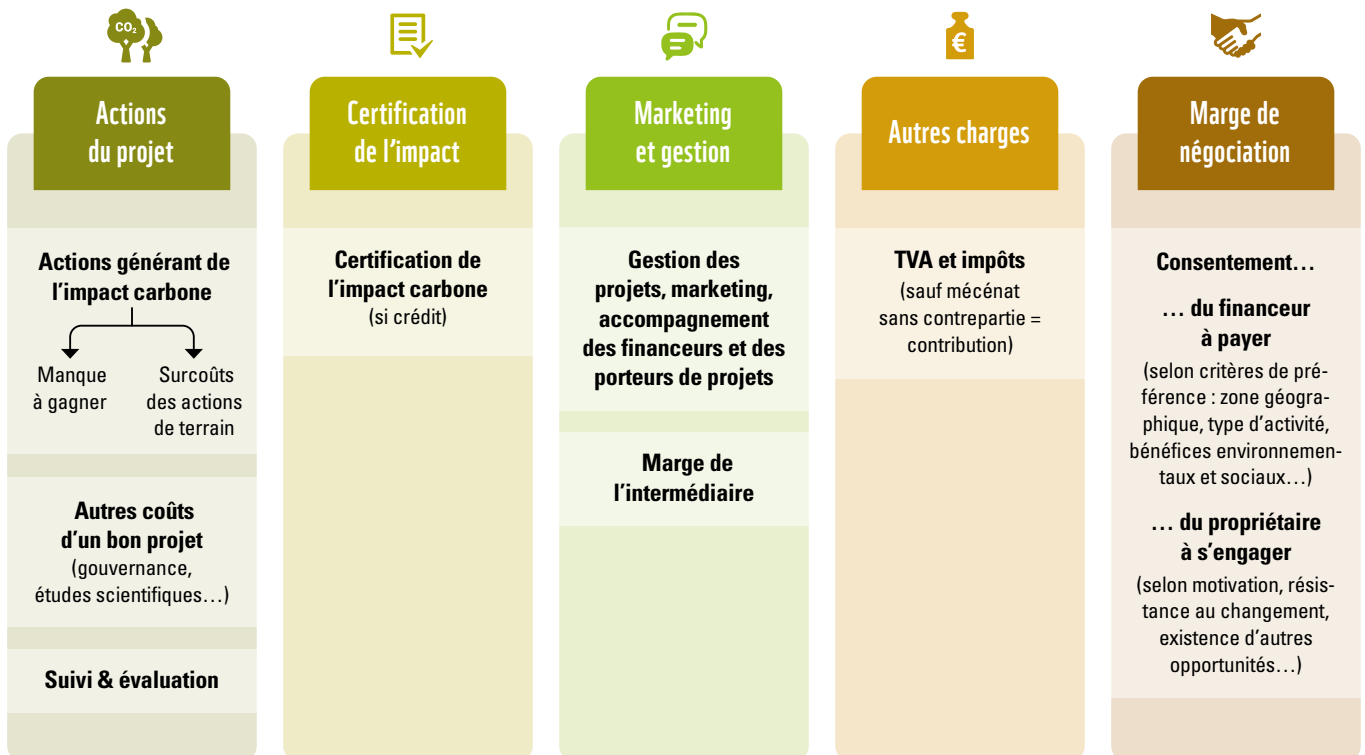


Figure 3. Décomposition du coût total du financement d'un projet carbone forestier.

⁴ On parle de surcoût puisqu'il s'agit de dépenses supplémentaires liées aux pratiques vertueuses du projet, comparées à une situation de référence sans financement. Seuls ces coûts additionnels sont pris en compte, les coûts "classiques" qui auraient été engagés de toute façon doivent être exclus du calcul.

ÉTAPE 3.

S'ASSURER QUE L'ESTIMATION DES IMPACTS EST FIABLE

ESTIMATION CARBONE : ATTENTION, SUJET SENSIBLE

Estimer l'impact carbone d'un projet forestier est plus complexe qu'il n'y paraît : cela n'est pas aujourd'hui normé, les méthodologies utilisées par les acteurs sont très diverses et de fiabilité variable. Ce qui a pour conséquence parfois de surestimer l'impact carbone d'un projet, ou a minima de présenter des coûts à la tCO₂e attractifs mais possiblement faux.

Pour le financeur, se faire un avis sur la qualité de l'estimation carbone associée au projet qui lui est vendu est souvent impossible, car le sujet est complexe et requiert des compétences forestières et carbone particulières. Darteyron et Vallauri (2024) proposent une analyse des paramètres carbone considérés par plusieurs systèmes français et internationaux. Des recommandations sont formulées pour assurer une estimation du carbone additionnel qui soit fiable et crédible des projets forestiers dans l'Hexagone.

Ces recommandations concernent les cadrages généraux de l'estimation (gouvernance, transparence et clarté, diversité des pratiques sylvicoles concernées), l'opérationnalisation des estimations carbone (compartiments⁵, plages de temps et emprise spatiale considérés), les formules permettant les estimations par compartiment, les scénarios de référence (crucial pour juger de l'additionnalité), la prise en compte des risques⁶ (marges de sécurité, couramment appelées abattements) et les mécanismes de suivi et évaluation mis en œuvre pour vérifier la réalité des impacts au fil d'un projet forestier.



La solution du WWF

Challenger le porteur du projet ou son intermédiaire pour mieux comprendre la réalité des impacts estimés. Le tableau 3 propose huit questions pour évaluer la fiabilité de l'estimation de l'impact carbone d'un projet forestier (liste des questions non-exhaustive).

QUID DES AUTRES BÉNÉFICES ?

Les projets forestiers vendus le sont souvent sur la base de leur impact carbone. Les meilleurs systèmes évoquent toutefois des co-bénéfices (biodiversité, sociaux), de façon parfois sincère et crédible. Un bon projet forestier a autant de bénéfices biodiversité que carbone : les deux sont parfaitement compatibles. L'inverse n'est pas vrai : beaucoup des plantations d'arbres en monoculture n'ont aucun intérêt pour la biodiversité, voire peuvent avoir des impacts négatifs.

Les financeurs peuvent les revendiquer en se méfiant toutefois : certains intermédiaires ou porteurs de projets cherchent à démontrer de multiples co-bénéfices via des métriques qui n'ont parfois aucun fondement scientifique (exemple : 1 arbre planté = 3 abris animaux, 1 arbre planté = 4 mois d'oxygène, etc.).

SUIVI, ÉVALUATION VOIRE CERTIFICATION DES PROJETS ET DE LEURS IMPACTS

En ce qui concerne les impacts carbone, le suivi et l'évaluation doivent permettre d'infirmer ou confirmer les estimations faites au moment de la vente du projet, c'est-à-dire la plupart du temps avant sa mise en œuvre. Il consiste à contrôler régulièrement l'avancement des actions prévues, ce qui permet de vérifier les impacts carbone.

Le financeur a un droit de regard sur les résultats du suivi et de l'évaluation. Il peut solliciter des rapports périodiques et visiter le site pour constater le déroulement du projet, tout en utilisant cette opportunité pour communiquer sur ses engagements environnementaux.

Au moment du financement du projet, les impacts n'existent pas encore : ils sont estimés *ex ante* (avant que la séquestration ait lieu) sur la base d'hypothèses, d'estimations des risques de

⁵ Un compartiment, ou pool de carbone, est un système ou réservoir capable d'accumuler ou de libérer du carbone (par exemple le sol forestier ou les produits du bois).

⁶ Un projet forestier peut voir son impact carbone initialement estimé réduit en raison d'aléas tels qu'un incendie ou un changement de propriétaire. Pour anticiper ce risque, une marge de sécurité est appliquée dans une démarche de précaution face à l'incertitude : l'estimation carbone est ajustée à la baisse, de façon temporaire (stock tampon d'impact carbone) ou définitive.

non atteinte des impacts etc. L'avenir n'étant pas facilement estimable, il est important que le porteur de projet ou l'intermédiaire soient prudents par rapport à cette estimation. Ces impacts estimés peuvent faire l'objet d'une validation, c'est-à-dire que l'estimation est confirmée via une évaluation réalisée par un auditeur compétent et indépendant.

Après quelques années, une vérification de la bonne réalisation de l'impact estimé est possible. On parle de vérification *ex post* par un tiers. S'il y a un intermédiaire, les impacts vérifiés doivent

être enregistrés dans un registre officiel et peuvent être transformés en certificats d'impacts (crédits ou contribution carbone) dans le cadre d'une certification reconnue (par exemple dans le cadre d'une certification FSC pour les [Impacts Vérifiés](#) ou Verra pour le carbone).

Pour garantir l'intégrité de la démarche, il est important que i) un suivi et évaluation soit réellement mis en œuvre durant la durée du projet (par exemple tous les 5 ans) ; ii) les impacts vendus ou annoncés soient vérifiés par une personne indépendante, si la taille du projet le permet.

⬇ **Tableau 3.** Huit questions à poser pour évaluer la fiabilité de l'estimation de l'impact carbone d'un projet forestier.

POINTS CLÉS ²	QUESTIONS À POSER	 EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	 PRATIQUES COURANTES À ÉVITER
Cadrages généraux	1. Comment la méthodologie d'estimation de l'impact carbone des projets a-t-elle été élaborée ?	Construction de la méthodologie par des experts et spécialistes du sujet, consultation publique sur la méthodologie	Absence de consultation
	2. La méthodologie utilisée pour estimer le carbone est-elle clairement expliquée ?	Information accessible, précise, pédagogique	Méthodologie confidentielle, incomplète ou trop complexe pour être comprise
Opérationnalisation des estimations carbone	3. Quels sont les compartiments séquestrant du carbone considérés dans l'estimation carbone ?	Biomasse aérienne a minima, bois mort ; racines, litière et sol s'il s'agit de plantation sur terres agricoles ; produits bois de longue durée de vie. Tous les autres compartiments sont exclus car non décisifs ou non additionnels.	Vente de l'effet substitution et du carbone des produits bois de courte durée de vie (bois énergie, bois papier) alors qu'il n'est pas respectivement appropriable ou séquestré de façon pérenne
	4. Quelle est la plage de temps d'estimation du carbone ?	Engagement du projet égal au minimum à 20 ans, estimation de l'impact durant maximum 30 ans	60 ans et plus, malgré les incertitudes
	5. Quelles sont les données utilisées pour estimer l'impact carbone du projet ?	Données locales, précises, issues de mesures dans la forêt du projet	Génériques, données par défaut
Détermination de l'impact carbone total net additionnel	6. Comment le scénario de référence permettant de démontrer l'additionnalité du projet est-il défini ?	Définition du scénario de référence au cas par cas et en concertation avec les parties prenantes	Définition volontairement pessimiste pour grossir l'impact carbone (ex : scandale Verra (Greenfield, 2023) ou révision des méthodes forestières du Label Bas Carbone (Canopée, 2025))
	7. Les risques de perte ou de surestimation du carbone séquestré sont-ils bien anticipés ?	Par défaut, marge de sécurité de -50%. Suite à une analyse argumentée des risques détaillée, peut être réduite au niveau de l'incertitude des données.	Flou, aucun abattement ou abattements générique non expliqués < 20%
	8. Comment les impacts sont-ils suivis pour garantir leur réalité ?	Revalidation et vérification périodique des impacts carbone (ex : tous les 5 ans) par des organismes certificateurs voire par des audits complémentaires, stock tampon permettant en cas d'aléa (ex : incendie) de garantir l'impact estimé	Pas de précisions sur la fréquence des vérifications

ÉTAPE 4.

COMMUNIQUER DE FAÇON CRÉDIBLE SUR LES IMPACTS DU PROJET SOUTENU

BIEN COMMUNIQUER EST UN ENJEU DE CRÉDIBILITÉ

Il est légitime que le financeur souhaite communiquer sur son engagement et sur le projet financé et ses impacts carbone. Toutefois, la communication a tendance à simplifier, réduire la complexité naturelle des sujets dont il est question ici, et présente même quelques risques :

- Risque de manque de pédagogie ou d'exagération des impacts ;
- Risque d'hyper concentration sur le seul résultat de l'impact carbone du projet forestier (les tonnes de carbone séquestrées), sans se soucier d'expliquer la démarche préalable indispensable d'évitement et de réduction de l'empreinte, ou les autres impacts positifs du projet forestier ;
- Risque d'erreur en souhaitant parler d'un projet forestier, étant donnée la nature parfois très technique des propos ;
- Risque de greenwashing, souvent lié à la recherche d'un message unique de compensation ou neutralité carbone. Détectable facilement de nos jours, cela peut mener à une communication négative et des polémiques d'ampleur sur les réseaux sociaux.

Bien communiquer est donc un enjeu pour le financeur. L'ADEME définit une communication responsable comme « *une communication plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète, une communication qui s'interroge autant sur sa manière de délivrer les messages qu'à leur contenu, une communication qui intègre également la notion d'urgence* » (ADEME, s. d.).

SUR QUOI COMMUNIQUER ?

Pour être crédible, la communication sur les engagements climatiques liés au financement de projets forestiers doit s'articuler en trois temps :



1. L'empreinte carbone du financeur

D'abord, il est crucial d'être transparent, par exemple **en publiant son bilan carbone**, afin de montrer clairement la responsabilité climatique du financeur.



2. Les efforts de réduction

Ensuite, l'accent doit être mis sur les **efforts concrets d'évitement et de réduction** de l'empreinte carbone de l'entreprise, en priorité.



3. Les impacts des projets forestiers

Ce n'est qu'après avoir démontré cet engagement que l'on peut **communiquer de façon crédible sur les impacts des projets forestiers financés**, en soulignant leur rôle de contribution dans l'intérêt général pour le climat, et pour la biodiversité s'il y a lieu.

Il est impératif de dissocier l'empreinte carbone de l'activité de l'organisation finançant le projet de l'impact carbone du projet forestier, car il n'y a qu'exceptionnellement correspondance entre les deux (voir l'explication dans la première partie). Ainsi, les projets forestiers soutenus doivent être uniquement présentés comme des solutions additionnelles utiles à contribuer à l'effort planétaire de lutte contre le changement climatique.

Pour cela, deux stratégies de communication sont possibles :

- Valoriser les impacts quantitatifs, notamment l'impact carbone du ou des projets qui sont soutenus ;
- Raconter concrètement l'histoire des projets soutenus, en misant sur un storytelling détaillé, permet de mieux faire comprendre leur impact qu'un simple chiffre abstrait exprimé en tonnes de CO₂, un gaz invisible difficile à appréhender.



La solution du WWF

Adopter une approche de storytelling pédagogique pour mettre en avant la qualité des projets forestiers, et ses impacts multiples (carbone, biodiversité...), ce qui n'empêche pas de mettre en avant les données chiffrées de l'impact carbone, les deux étant complémentaires.

Exemple : « En Brenne, nous avons soutenu un projet qui combine replantation de 10 ha d'essences feuillues et 2 ha de préservation de zones humides. En 2025, les premiers effets se font sentir : retour de la guifette moustac, résilience accrue face à la sécheresse. La contribution à la séquestration carbone estimée est égale à 3 200 tonnes de CO₂e additionnelles pendant les 30 prochaines années ».

PRINCIPES POUR GUIDER LA COMMUNICATION

La communication sur l'impact carbone d'un projet forestier doit être :

- **Transparente**, c'est-à-dire qu'elle doit expliquer clairement le processus de sélection, les critères utilisés, et les résultats attendus par le ou les projets forestiers financés. Il est crucial de mettre à disposition du public tous les éléments justifiant les choix réalisés ;
- **Proportionnée**, c'est-à-dire correspondre au niveau d'engagement : on ne communique pas de la même manière si l'on finance l'intégralité d'un projet ou seulement une partie. Une communication disproportionnée pourrait tromper le public sur l'engagement réel ;
- **Crédible**, c'est-à-dire mettre en avant les résultats concrets et mesurables du projet, tels que les quantités de carbone séquestrées, l'impact sur la biodiversité... Il est essentiel de s'appuyer sur des métriques scientifiquement crédibles et des chiffres vérifiables ;

- **Précise**, c'est-à-dire utilisant des éléments de langage et des terminologies appropriés. Le vocabulaire utilisé doit être basé sur la science et des informations précises. Les termes de "compensation", "crédit carbone" ou "neutralité carbone" sont à proscrire, car ils sous-entendent l'idée erronée que les émissions de carbone pourraient être immédiatement annulées grâce au projet financé, ce qui n'est jamais le cas. Il est préférable de parler de contribution volontaire à l'effort planétaire de lutte contre le changement climatique ;
- **Pédagogique**, c'est-à-dire adopter un langage simple et accessible, afin que le grand public puisse bien comprendre les informations transmises. Il faut éviter le jargon technique ou des messages flous qui risquent de semer la confusion ;
- **Prudente**, c'est-à-dire différencier clairement les impacts des projets estimés *ex ante*, qui ne sont que des prévisions pouvant comporter des incertitudes, et les impacts réels vérifiés *ex post*. Lorsqu'il s'agit d'estimations *ex ante*, il est indispensable de les contextualiser et de préciser qu'il s'agit de projections.

CONSEILS PRATIQUES POUR BIEN COMMUNIQUER SUR LES PROJETS FORESTIERS

Pour communiquer de manière juste sur le financement d'un projet carbone forestier, il peut être utile de s'entourer de conseillers indépendants et objectifs. Trop souvent, la communication s'appuie sur des idées reçues ou des discours orientés par les intérêts d'un acteur unique, au risque de simplifier à l'excès, de commettre des erreurs ou d'alimenter le greenwashing. Or celui-ci est de plus en plus détecté ou analysé. Une expertise plurielle et rigoureuse peut aider à éviter les faux pas, à distinguer ce qui relève réellement de l'impact, et à formuler un message à la fois sincère, précis et aligné avec les réalités du terrain. Mieux vaut parfois en dire peu, mais juste, que trop et à côté. Le tableau 4 présente quelques exemples de communication responsable sur le financement de projets carbone forestiers.

Tableau 4. Quelques exemples de messages sur les projets forestiers.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	PRATIQUES COURANTES À ÉVITER
"Depuis X années, notre entreprise soutient financièrement le projet [nom du projet] qui contribue à la résilience de la forêt de [nom] face au changement climatique. Ce projet consiste en [liste des activités] qui contribueront à la séquestration additionnelle de X tCO ₂ e dans les X prochaines années"	"Cette année, notre entreprise a séquestré par des projets forestiers plus de XX tCO ₂ e" IMPRÉCIS
"Notre financement climat a contribué à soutenir le projet de [porteur de projet] à hauteur de X % de son budget"	"Nos financements climat ont permis de soutenir les actions de [porteur de projet] dont les activités séquestrent X tCO ₂ e" IMPRÉCIS
"Nous contribuons à l'intérêt général et à la lutte planétaire contre le changement climatique..."	"Nous compensons intégralement nos émissions, votre achat n'a ainsi pas d'impact sur le réchauffement climatique..." GREENWASHING
"Nous contribuons à l'effort global de lutte contre le changement climatique grâce au soutien financier apporté à [nom du projet]"	"Dans le cadre de notre politique Zéro carbone, nous avons acheté X crédits carbone afin de compenser les émissions de notre activité." GREENWASHING
"Nous soutenons le projet [nom du projet] qui devrait séquestrer X tCO ₂ e au bout de X années, selon des estimations prudentes (prenant en compte les risques de non-permanence de l'impact)"	"Nous soutenons le projet [nom du projet] qui séquestre X tCO ₂ e pendant 100 ans" IRRÉALISTE

CONCLUSION

Financer un projet à visée climatique dans les forêts de l'Hexagone n'est pas un geste anodin. C'est un engagement fort qui, bien mené, peut générer des bénéfices durables pour tous les services écosystémiques d'intérêt général : séquestration du carbone mais aussi préservation de la biodiversité, entre autres.

Bien le choisir est également une responsabilité : mal calibré, mal compris ou mal communiqué, ce type de financement peut nourrir la défiance (allégations de greenwashing), voire aller à l'encontre des objectifs qu'il vise à renforcer (par exemple : projet de plantation nuisant à la biodiversité).

Ce guide propose un cadre, des repères et des précautions pour éclairer la réflexion et les choix des financeurs. Il s'agit de refuser les solutions simplistes et de rendre compréhensibles

des projets forestiers forcément complexes mais efficaces quand ils sont bien menés. Ce guide ne prétend pas donner toutes les réponses et il est toujours recommandé de s'entourer d'expertises fiables.

En renforçant ses capacités sur le sujet du carbone et en prenant le temps d'appréhender la complexité des projets forestiers, le financeur peut contribuer très positivement à la transition écologique. En valorisant son soutien avec rigueur et transparence, il renforce la sincérité de son engagement, encourage des pratiques forestières durables et contribue à structurer une approche de la gestion forestière contribuant à l'intérêt général.



RÉFÉRENCES

- ADEME. (s. d.). *Le Site de la Communication Responsable*.
<https://communication-responsable.ademe.fr/comprendre-la-communication-responsable>
- Bône, G., Pugliese, A. & Godinot, S. (2024). *Corporate Climate Targets - Ensuring the credibility of EU-regulated commitments*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-02/WWF_Climate_Targets_Report_2024.pdf
- Canopée. (2023). *Bas carbone, hauts risques. Une analyse critique des projets forestiers Label Bas Carbone en France*.
<https://www.canopee.org/wp-content/uploads/2023/07/canopee-rapport-lbc.pdf>
- Canopée. (2025, août 26). *Sous la pression d'acteurs privés, le risque d'un affaiblissement des méthodes forestières du Label Bas Carbone*. Consulté le 24 septembre 2025, à l'adresse :
<https://www.canopee.org/le-media/analyses/sous-la-pression-dacteurs-privés-le-risque-dun-affaiblissement-des-méthodes-forestières-du-label-bas-carbone>
- Humanité & Biodiversité, WWF, France Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Comité français de l'UICN & Réserves Naturelles de France. (2020). *Forêts françaises en crise : nature, climat, société. Analyse et propositions des O.N.G. de conservation de la nature*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-05/20200525_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf
- Darteyron, L.-E. & Vallauri, D. (2024). *Estimer l'impact carbone d'un projet forestier. Analyse des approches existantes et recommandations*.
<https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-07/Estimer%20l%27impact%20carbone%20d%27un%20projet%20forestier.pdf>
- Greenfield, P. (2023, janvier 18). Revealed: more than 90% of rainforest carbon offsets by biggest certifier are worthless, analysis shows. *The Guardian*.
<https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>
- Info Compensation Carbone. (2024). *État des lieux de la contribution carbone vue de France - Edition 2024 sur les données 2023*.
<https://contribution-neutralite-carbone.info/wp-content/uploads/2024/10/Etat-des-lieux-InfoCC-2024.pdf>
- Mansourian, S. & Vallauri, D. (2023). Categories of actors involved in tree planting by multinational corporations based in France, Switzerland and the UK. *Sustainable Development*, 31(4), 2929-2937.
<https://doi.org/10.1002/sd.2559>
- Ollivier, L. & Vallauri, D. (2021). *Les projets forestiers du Label Bas-Carbone. Analyse factuelle et voies d'amélioration*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2023-01/20211028_Rapport_Analyse-projets-forestiers-label-bas-carbone_WWF.pdf
- Vallauri, D., Ollivier, L. & Laurans, Y. (2021). *Payer les forestiers pour services rendus ? Principes pour des projets contribuant au stockage du carbone et à la conservation de la biodiversité*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-09/20210901_Rapport_Payer-les-forestiers-pour-services-rendus_WWF.pdf
- Vallauri, D., Darteyron, L.-E. & Gentit, A. (2025). *Métriques d'impact, version 1.2*.
<https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2025-09/Note%20Me%CC%81triques%20d%27impacts%20-%202%20septembre%202025.pdf>
- Autres documents utiles
- ADEME. (2022a). *La compensation volontaire : de la théorie à la pratique*.
<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/5708-la-compensation-volontaire-9791029719721.html>
- ADEME. (2022b). *Les recommandations de l'ADEME sur l'utilisation de l'argument de « neutralité carbone » dans les communications*.
<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5335-utilisation-de-l-argument-de-neutralite-carbone-dans-les-communications.html>
- ADEME. (2023). *Guide anti greenwashing. Petit guide d'auto-évaluation des messages de communication*.
https://communication-responsable.ademe.fr/sites/default/files/2023-10/20230727_ademe_guide_antigreenwashing_web-vdef-min.pdf
- de Grandpré, J., Hofstetter, P. & Öttl, S. (2020). *WWF recommendations for Corporate climate strategies in the era of the Paris Agreement and the (new) role of "compensation" projects*.
https://www.wwf.ch/sites/default/files/doc-2020-12/201215_WWF%20Recommendations_Climate%20Strategies%20in%20the%20Paris%20Era.pdf
- Fearneough, H., Skribbe, R., de Grandpré, J., Day, T. & Warnecke, C. (2023). *A guide to climate contributions. Taking responsibility for emissions without offsetting*.
https://newclimate.org/sites/default/files/2023-07/NewClimate_GuideClimateContributions_Jul23.pdf
- Schallert, B., Stevenson, M., Weber, C., Farsan, A., Nielsen, J., Ponce de León, P. & Collins, N. (2020). *Beyond Science-Based Targets: A blueprint for corporate action on climate and nature*.
https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/beyond_science_based_targets_a_blueprint_for_corporate_action_on_climate_and_nature.pdf
- WWF, Environmental Defense Fund & Oeko-Institut. (2020). *What makes a high-quality carbon credit?*
https://files.worldwildlife.org/wwfemspod/files/Publication/file/54suogjupo_What_Makes_a_High_quality_Carbon_Credit.pdf
- WWF. (2024). *Guide de communication*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-07/Guide%20de%20communication_NI_Contributeurs_240315.pdf

Citation :

Darteyron L.-E., Vallauri D. 2025. Guide pratique pour les financeurs de projets carbone dans les forêts de l'Hexagone. Marseille, WWF, 22 pages.

À propos des auteurs :

© L.E. Darteyron

**Luce-Eline Darteyron,**

est ingénieure en agro-développement international (ISTOM), spécialisée sur les forêts, et chargée du programme Gestion durable des forêts du WWF en France.

© D. Vallauri

**Daniel Vallauri,**

est Dr en écologie forestière et responsable de l'équipe Forêts du WWF en France.

**EN PLUS DE RÉDUIRE VOTRE
EMPREINTE CARBONE,
FINANCER À SON JUSTE PRIX
UN BON PROJET FORESTIER ET
COMMUNIQUER CLAIREMENT SUR
UNE ESTIMATION CARBONE FIABLE
RENFORCE LA CRÉDIBILITÉ DE VOTRE
ENGAGEMENT VOLONTAIRE CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature
(Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.